

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE GOVEN****SEANCE DU 06/05/2024****DATE DE CONVOCATION : 30/04/2024****CONSEILLERS EN EXERCICE : 27**

**PRESENT(S)** : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Ronan GUIBERT, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Magali POISSON-VANNIER, Jacques ESTEVE

**PROCURATION(S)** : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Nathalie BLOMMAERT à Aurélie SAULNIER, Nathalie DREAN à Marie-Hélène AUBREE, Géraldine TRONCA à Loïc HERVOIR

**ABSENT(S)** : Mickaël TANGUY (excusé), Fabrice GAUBERT (excusé), Florence GOURMELEN, Emmanuelle PELLETIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Fabienne HEMERY

**Finances 2024.05.007 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RASED  
DU SECTEUR DE MORDELLES**

Mme BERTHO, Adjointe aux Finances, rappelle que l'établissement scolaire de Goven bénéficie du RASED (réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté). Les enseignants spécialisés et les psychologues du RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves. Mme BERTHO rappelle que Goven est rattachée au secteur d'intervention du RASED de Mordelles depuis 2022. Une convention a été signée par les communes concernées en vue de déterminer leur participation financière aux frais de fonctionnement du RASED de Mordelles de l'année échue, au prorata du nombre d'enfants scolarisés.

Pour rappel, Goven a versé pour l'année 2023 une participation d'un montant de 360 € à la Commune de Mordelles dans le cadre du RASED.

Lors de sa séance du 4 mars 2024, le conseil municipal de Mordelles a voté le maintien du montant de la participation à 1,41 € par enfant (comme en 2022 et 2023), ce qui fixe à 353 € le montant pour Goven pour 2024 (en fonction des effectifs transmis par l'inspection académique).

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Vu la délibération n°04-03-2024-12 du conseil municipal de Mordelles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCORDE le versement de 353 € à la Commune de Mordelles dans le cadre du RASED pour l'année 2024,
- DIT que cette somme sera inscrite au budget principal 2024,
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,

